

Image not found or type unknown



Délai d'un jugement d'expulser

Par **Jobla971**, le **03/05/2021** à **00:00**

Bonjour

J'ai reçu un jugement d'expulsion en mai 2010

Mon bailleur m'a gardé dans mon appartement suite à des accords je payais car il y avait un dossier de surendettement qui était géré par la banque de France

Les 5ans sont passés et je respectais mon engagement

Il s'avère qu'avec le covi19 j'ai eu des difficultés et de pouce je devais aussi aider mes enfants

Donc du retard dans le remboursement

Ils ont résilier le bail et m'ont pas expulsé la ils vont demander mon expulsion

Quel est le délai de ce jugement

Esquimaux est toujours valable

Mon tel xxxxxxxxxxxxxxxxx

Mail : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Merci de me répondre svp

Cordialement

M xxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **P.M.**, le **03/05/2021** à **08:28**

Bonjour,

S'il a été signifié par Huissier, en principe un Jugement est valable 10 ans, sauf interruption de la prescription qui la reporte...

N.B. : Il faudrait supprimer les numéros de téléphone et adresse mail qui peuvent être utilisés

abusivement voire frauduleusement...